

Les casques pour la lutte contre les incendies de bâtiments sont au moins conformes à la norme NFPA 1971 « Standard on Protective Ensembles for Structural Fire Fighting and Proximity Fire Fighting » (norme sur les ensembles de protection pour la lutte contre les incendies structurels et de proximité) (en ce qui concerne les casques de pompier de bâtiments). L'authentification ou la vérification doit être étayée par un document écrit provenant d'un laboratoire d'essai tiers indépendant reconnu.

Sur demande, un casque conforme aux exigences de cette caractéristique sera soumis à une inspection et une vérification de la conformité, et ce, dans un délai de 10 jours ouvrables.

L'autorité compétente se réserve le droit d'accepter les offres soumises en fonction de son évaluation de la conformité aux exigences d'efficacité et à toute autre exigence applicable relative à l'ajustement et au fonctionnement.

L'autorité compétente se réserve le droit de sélectionner le casque le plus adapté en fonction des critères énoncés ci-dessus, sans tenir compte des offres les plus abordables.

Les soumissionnaires retenus devront expédier les casques depuis le fabricant conformément à l'attribution dans un délai de 14 jours ouvrables suivant la réception de la commande du distributeur.

Information générale

Les casques conformes à cette caractéristique sont conçus pour protéger les pompiers contre les blessures à la tête et au cou découlant des activités de lutte contre les incendies de bâtiments.

Le fabricant de casques doit être certifié ISO 9001, ce qui garantit la mise en place de procédures de qualité et des capacités de production adéquates.

Configuration physique

Le casque de base présente un bord arrière évasé et est offert dans les dimensions suivantes : une longueur de 35,56 cm (14 po), une largeur de 25,40 cm (10 po) au niveau des fixations de l'écran facial et une hauteur de 17,46 cm (6,88 po).

Calotte

La calotte du casque reflète un style contemporain et est conçue en thermoplastique résistant à la chaleur. Un pigment colorant est ajouté à la résine thermoplastique dans le cadre du procédé technique utilisé pour mouler le casque afin de préserver son aspect en dissimulant les éclats et les égratignures qui pourraient survenir lors d'une utilisation quotidienne. Le fini de la calotte est offert en blanc, jaune, rouge, noir, orange, vert lime et bleu. L'enveloppe extérieure présente une bordure en élastomère renforcée en aluminium qui est fixée à l'arrière du bord du casque par une attache en acier inoxydable et un anneau boucle fixé à l'aide d'un rivet en acier inoxydable. La bordure ne fond pas, ne s'égoutte pas et ne s'enflamme pas lorsque soumise aux tests de résistance à la chaleur conformément aux exigences de l'article 8.6 de la norme NFPA 1971.

Système de doublure antichoc

La doublure antichoc est constituée d'une doublure en mousse d'uréthane apposée à une enveloppe intérieure noire hautement résistante à la chaleur, ayant une température de fléchissement sous charge de 104,44 °C à 1,82 MPa (220 °F à 264 psi). La doublure antichoc en mousse d'uréthane est conçue sans l'utilisation de CFC (chlorofluorocarbones) afin d'éliminer tout risque d'expansion supplémentaire sous l'effet de la chaleur en utilisation réelle.

L'enveloppe intérieure noire comporte quatre bandes adhésives de fixation par crochets de 2,54 cm sur 7,62 cm (1 po sur 3 po), deux de chaque côté, afin de fixer le protecteur d'oreilles et de cou de chaque côté de l'enveloppe intérieure.

Coiffe avec sangles de couronne

La coiffe avec sangles de couronne comporte trois sangles de 1,90 cm (0,75 po) fixées à six attaches en nylon. Les attaches sont solidement fixées sur le rebord de l'enveloppe intérieure, en contact avec la doublure en mousse d'uréthane.

Serre-tête à cliquet

Le casque peut rapidement être ajusté à l'aide d'un système de réglage à cliquet fixé au serre-tête en nylon résistant à la chaleur. Le serre-tête est fixé à l'enveloppe intérieure par quatre boutons noirs en résine acétalique (deux à l'avant et deux à l'arrière). Le serre-tête peut être ajusté en hauteur à l'intérieur de l'enveloppe intérieure grâce à des points de fixation sur le serre-tête. Ce réglage n'a aucune incidence sur la hauteur du casque sur la tête du pompier.

Le mécanisme à cliquet du serre-tête est doté d'un dispositif de réglage de la hauteur situé à l'arrière du serre-tête et à l'intérieur de l'enveloppe intérieure afin de permettre au pompier de positionner le cliquet de manière confortable sur sa nuque. Le dispositif de réglage de la hauteur permet de déplacer le cliquet d'au moins 2,54 cm (1 po) grâce aux trois boutons de réglage afin d'assurer un ajustement approprié. Le dispositif de réglage indépendant comporte une bande adhésive de Velcro de 1,90 cm (0,75 po) au centre arrière afin de fixer la partie arrière du protecteur d'oreilles et de cou.

Appui-front

Le serre-tête est assorti d'un appui-front en coton ignifuge cousu sur son pourtour, doublé d'une matelassure en mousse amovible au niveau du front pour faciliter le lavage et le remplacement. Il n'est pas autorisé de coudre des éléments sur le serre-tête. Un appui-front en cuir est également offert.



Mentonnière

La mentonnière est formée de deux sangles noires Nomex^{MD} de 1,9 cm (0,75 po), d'une boucle à dégagement rapide en résine polyamide superténace et d'une attache chromée de type Postman.

Le côté mâle de la boucle à dégagement rapide est fixé au côté droit de l'enveloppe extérieure à l'aide de fixations à bloc d'ancrage diélectrique et de deux vis en acier inoxydable ou, dans le cas des mentonnères de la série ReTrak, de trois vis en acier inoxydable. La longue bande de la mentonnière munie du côté femelle de la boucle à dégagement rapide et l'attache de type Postman sont fixées de la même manière du côté gauche de l'enveloppe extérieure.

Lorsque la mentonnière est attachée et complètement déployée, sa longueur maximale est d'au moins 60,96 cm (24 po), mesurée d'un bloc d'ancrage à l'autre.

Protecteur d'oreilles et de cou

Le protecteur d'oreilles et de cou est constitué d'une enveloppe externe en fibres indéchirables Nomex de 170,09 g (6 oz), doublée de trois couches de flanelle de coton résistante au feu pour allier confort et protection. Une bande continue de fixation par boucles textiles de 2,54 cm (1 po) est cousue sur la partie supérieure de l'enveloppe extérieure du protecteur d'oreilles et de cou afin de le fixer à l'enveloppe intérieure.

Lorsque le protecteur d'oreilles et de cou est correctement fixé à l'enveloppe intérieure du casque, il couvre au minimum les zones suivantes sur les côtés et à l'arrière du bord du casque :

1. 15,24 cm (6 po) des côtés du bord du casque jusqu'à la mentonnière.
2. 16,51 cm (6,50 po) du centre arrière du bord du casque.

Protection des yeux

Écran facial

L'écran facial est composé d'un morceau de PPC (carbonate de polypropylène) à revêtement dur mesurant 10,16 cm sur 38,10 cm (4 po sur 15 po), moulé dans la forme souhaitée pour s'adapter à la courbure du bord du casque. L'écran facial est certifié conforme aux exigences optiques de la norme ANSI/ISEA Z87.1 relative à la protection des yeux et du visage. Cette certification respecte les critères de performance en matière de chaleur et de choc établis par la norme NFPA 1971.

Lorsque l'écran facial est en place, il peut être rétracté jusqu'à 90 ° en position de rangement.

L'écran facial est fixé au bord de l'enveloppe extérieure à l'aide d'un goujon fileté en acier inoxydable surmonté d'un volant en nylon ignifuge renforcé de verre, attaché à un écrou en laiton à pointes à enfoncer qui est soutenu par une rondelle en aluminium et une patte de fixation. Les fixations de l'écran facial sont conformes aux exigences du test de résistance à la flamme de la norme NFPA 1971. Les pattes de fixation sont fixées au bord de l'enveloppe extérieure par les vis de la mentonnière.

Visière ReTrak^{MC}

Lorsque la visière n'est pas utilisée, elle est rangée et protégée entre les enveloppes intérieure et extérieure. La visière est conforme aux exigences de la norme ANSI/ISEA Z87.1 relative à la protection des yeux et du visage. Cette certification respecte les critères de performance en matière de chaleur et de choc établis par la norme NFPA 1971. La visière est conçue en polyarylate, un matériau résistant aux températures élevées. Des plaquettes sont fournies pour offrir davantage de confort. La visière est optiquement correcte et pourvue d'un revêtement résistant aux égratignures appliqué aux surfaces intérieure et extérieure.

L'utilisateur peut déployer la visière à l'aide d'une seule main. La visière peut se déplacer dans deux directions pour s'adapter à la plupart des lunettes pour la vue, des lunettes de sécurité ou d'autres équipements de protection oculaire.

L'utilisateur peut retirer la visière sans outil afin de la laver, la décontaminer ou la remplacer. La visière est maintenue en place par des attaches. Les attaches peuvent être actionnées à l'aide d'un seul doigt.

Lunettes de sécurité

Les lunettes de sécurité sont dotées d'une ventilation filtrée tout le long de la monture moulée gris foncé. Les verres sont conçus en polycarbonate 2,80 mm avec un revêtement antibuée et résistant aux égratignures. Les lunettes de sécurité sont certifiées conformes aux exigences optiques de la norme ANSI/ISEA Z87.1 relative à la protection des yeux et du visage. La longueur et la tension du système d'attache des lunettes de sécurité peuvent rapidement être réglées tout en portant des gants de pompier. Les lunettes de sécurité sont maintenues en place directement par deux cordons fixés aux côtés gauche et droit de l'enveloppe intérieure ou par une bande élastique qui repose sur l'enveloppe extérieure.

Garnitures rétroréfléchissantes

L'enveloppe extérieure présente huit marquages rétroréfléchissants vert lime fluorescent en forme de pentagone qui sont placés à égale distance sur la circonférence du casque. Les matériaux réfléchissants utilisés sont à base de microbilles de verre afin d'optimiser leur résistance à la chaleur lors des activités de lutte contre les incendies. Les couleurs offertes doivent comprendre le vert lime et le rouge orangé (couleur habituelle), ainsi que des garnitures facultatives en vert lime, rouge orangé et feuille d'érable.

TrakLite^{MD}

Le casque est offert avec un éclairage intégré facultatif. Toutes les caractéristiques relatives à l'éclairage intégré sont accessibles sur notre site Web (en anglais seulement) : <https://www.bullard.com/product/traklite>.

Garantie

Bullard garantit à l'acheteur d'origine que le casque de pompier et les composants non électroniques sont exempts de défauts de matériaux et de fabrication en vertu d'une utilisation normale et d'un entretien routinier pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de fabrication pour la calotte du casque et à vie (c'est-à-dire pour une période de dix [10] ans, selon la norme NFPA 1851) pour les composants non électroniques.

Centre BULLARD
2421 Fortune Drive
Lexington, KY 40509 • États-Unis
877 BULLARD (285-5273)
Téléphone : 1 859 234-6616
Télécopieur : 1 859 246-0243

Activités aux États-Unis
1898 Safety Way
Cynthiana, KY 41031 • États-Unis
877 BULLARD (285-5273)
Téléphone : 1 859 234-6616
Télécopieur : 1 859 234-8987

Bullard GmbH
Dieselstrasse 8a
53424 Remagen • Allemagne
Téléphone : 49 2642 999980
Télécopieur : 49 2642 9999829

Bullard Asia Pacific Pte. Ltd
51 Changi Business Park
Central 2
#03-04 The Signature
Singapour 486066
Téléphone : 65 6745 0556



© Bullard, 2023.
Tous droits réservés.
Nomex est une marque de commerce déposée d'E.I. du Pont de Nemours & Company.
Velcro est une marque de commerce déposée de Velcro USA. 8229 (0823)